

La transition énergétique

La communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois se doit d'adopter un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), selon le code de l'environnement, au plus tard le 31 décembre 2018.

* Plan Climat Air Énergie - PCAET

Le PCAET est un outil de planification pour les territoires qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le PCAET doit porter sur l'ensemble des émissions générées sur le territoire, y compris les émissions de polluants atmosphériques.

Le code de l'environnement prévoit que ce PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale (SCoT) dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du SCoT.



Concernant notre territoire, le PETR du Pays Lauragais est en charge du SCoT. Il a été habilité par l'ensemble des communautés de communes membres, à l'élaboration d'un PCAET à l'échelle du SCoT du Pays Lauragais.

Cette démarche permettrait notamment une mutualisation des coûts d'élaboration de ces documents et la possibilité de bénéficier de subventions de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), concernant l'étude et l'ingénierie.

* La transition énergétique





La transition énergétique implique une utilisation rationnelle et efficace de toutes les ressources.

La transition énergétique c'est :

- **Consommer mieux** en économisant l'énergie (moins de carburants fossiles, moins de transport, plus de confort thermique, plus d'efficacité dans l'industrie);
- **Produire autrement** en préservant l'environnement (plus de ressources locales, des énergies renouvelables, moins de déchets) ;
- Faire progresser la société grâce à des **projets mobilisateurs** (projets coopératifs de production d'énergie, services innovants) ;
- **Créer des emplois** dans de nouveaux métiers d'avenir et dans le bâtiment.

* **Quels enjeux pour notre territoire ?**

Pilier du projet de territoire du PETR, la transition énergétique est pour le Lauragais un véritable vecteur de:

- Conservation de nos modes et cadres de vie en limitant les dégâts socio et environnementaux liés au réchauffement climatique
- Croissance, de création d'activités et d'emplois
- Créativité technique et d'innovation
- Pouvoir d'achat, de lutte contre la précarité sociale
- Reconquête de la souveraineté énergétique

* **Présentation des étapes**

[La démarche](#)

[Téléchargement de la Délibération du PETR](#)

* **Contribuez au PCAET**

Vous souhaitez nous faire part de vos idées ou de vos remarques concernant le Plan Climat du territoire ? Renseignez [le formulaire prévu à cet effet](#).



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES